

Mandat

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines appuie le conseil d'administration dans la mise en œuvre d'une saine gouvernance. À ce sujet, il lui propose l'adoption de nouvelles pratiques de gouvernance, valorise les pratiques innovantes et créatrices de valeur et évalue celles qui sont déjà en vigueur. Le comité propose les profils de compétence et d'expérience requis pour le conseil d'administration en plus de recommander des programmes d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil. Le comité examine les outils visant à évaluer le rendement et la performance du conseil d'administration et de ses comités. Il contribue au suivi de la gestion des risques en gouvernance, en éthique et en ressources humaines, en collaboration au comité d'audit.

À propos de l'éthique, le comité exerce un rôle-conseil quant à l'élaboration, à l'application et à l'interprétation du *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration*, dont la gestion des déclarations d'intérêts et d'indépendance des membres du conseil d'administration.

En ce qui concerne les ressources humaines, le comité s'assure de la mise en place des orientations relatives aux ressources humaines qui contribuent à l'amélioration de l'expérience employé, notamment par de nouveaux mécanismes de consultation, de collaboration, de communication, de prise de décisions et d'exercice du leadership.

Le comité exerce finalement un rôle de vigie des dossiers de la Régie – en matière de gouvernance, de développement durable, d'éthique ainsi que de ressources humaines – susceptibles d'interpeller le conseil d'administration dans la réalisation de son mandat. Il veille finalement à l'application du Règlement intérieur et de la Politique de gouvernance et propose au conseil des modifications, le cas échéant.

Responsabilités

Ce comité exerce notamment les fonctions suivantes :

En matière de gouvernance et d'éthique :

1. élaborer et proposer au conseil des règles de gouvernance et un code d'éthique pour la conduite des affaires de la Régie et veiller à leur application;
2. examiner et recommander au conseil des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil, à l'exception de la présidence du conseil et de la présidence-direction générale (ces profils doivent inclure une expérience de gestion pertinente à la fonction);
3. examiner les critères d'évaluation du rendement des membres du conseil et les recommander au conseil;
4. examiner les critères d'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil et les recommander au conseil, de même qu' évaluer le fonctionnement du conseil conformément aux critères approuvés par ce dernier;
5. examiner et recommander au conseil un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration;
6. contribuer au suivi de la gestion des risques en gouvernance, en éthique et en ressources humaines;

En matière d'éthique :

7. élaborer et proposer un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration, en plus d'assister la présidence du conseil d'administration dans son application;
8. assumer un rôle de vigie en matière de gestion des intérêts et du statut d'indépendance des membres du conseil d'administration;

En matière de ressources humaines :

9. assurer une vigie de l'efficacité des politiques concernant les ressources humaines qui concourent à l'expérience employé;
10. faire rapport au conseil d'administration des orientations de la Régie en matière d'expérience employé qu'il examine;
11. examiner et recommander au conseil un profil de compétence et d'expérience pour la nomination de la présidence-direction générale ainsi que les critères d'évaluation applicables à la présidence-direction générale.

Date d'adoption par le CA	# de résolution
17 juin 2020	CA-543-20-38
Date de révision par le CA	# de résolution